

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2590**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projets Corridors bus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2590**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projets Corridors bus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

SYTRAL Mobilités a inscrit à son plan de mandat 2021-2026 un plan d'action volontariste Performance bus afin de développer un réseau de bus performant, en améliorant leurs conditions de circulation grâce à des aménagements adaptés.

SYTRAL Mobilités a ainsi identifié 10 corridors le long desquels les performances des lignes de bus seront améliorées grâce à des aménagements de voirie ou à de nouvelles règles de circulation. L'objectif est d'augmenter l'attractivité et la qualité de service des lignes concernées en garantissant la régularité et en fiabilisant et réduisant les temps de parcours.

La Métropole de Lyon a la volonté, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie du domaine public routier métropolitain, d'accompagner activement le développement de ce réseau de transports en commun efficace et fiable, garant de la cohésion sociale et respectueux de l'environnement, représentant une alternative crédible à la voiture particulière.

**II - Projet**

SYTRAL Mobilités a conduit une étude portant sur l'amélioration de la performance de 15 lignes de bus structurantes du réseau TCL.

En application de l'article L 2422-12 du code de la commande publique et afin d'assurer la coordination des opérations et la complémentarité des ouvrages, la Métropole et SYTRAL Mobilités ont convenu de désigner, d'un commun accord, la Métropole en tant que maître d'ouvrage unique des travaux d'aménagements de voirie liés à la réalisation des opérations identifiées dans le cadre des projets Corridors bus.

Dans le souci de veiller au respect du règlement de voirie et des différents documents prescriptifs en termes d'aménagement, de garantir la bonne exécution des travaux et de coordonner ces travaux avec les autres opérations d'aménagement de la voirie sur les itinéraires concernés, il a également été convenu que la Métropole assure la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de surface du réseau TCL.

Ainsi, par délibération du Conseil n° 2021-0638 du 27 septembre 2021, la Métropole a approuvé la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée le 8 décembre 2021 avec SYTRAL Mobilités pour la réalisation des travaux d'aménagements de voirie liés aux projets Corridors bus.

La convention a pour objet de définir les modalités d'exécution, de mise en œuvre, de gestion, de financement et de paiement par SYTRAL Mobilités des diverses prestations relevant des évolutions du réseau de surface existant sur le territoire de la Métropole sur la période 2021-2026.

A l'heure actuelle, 2 Corridors bus ont déjà été livrés (Val de Saône et Vénissieux-Corbas), 3 sont en cours d'études (rocade Yzeron, Val d'Yzeron centre et Plateau nord) et 2 seront engagés dans les prochains mois (Portes du sud et Meyzieu centre).

Au-delà de la performance bus, ces projets intègrent les orientations d'aménagements de la Métropole et visent aussi à transformer durablement l'espace public, apaiser les rues, sécuriser les abords des établissements scolaires, végétaliser et lutter contre l'artificialisation des sols, notamment.

L'avancement opérationnel des projets nécessite aujourd'hui de compléter l'échéancier en recettes à percevoir de la part de SYTRAL Mobilités dans le cadre de l'exécution de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage précitée.

Pour rappel, un budget global de 15 000 000 € TTC est affecté aux projets par SYTRAL Mobilités ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite de l'exécution de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée entre la Métropole et SYTRAL Mobilités le 8 décembre 2021 pour la réalisation des travaux d'aménagements de voirie liés aux projets Corridors bus.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 3 000 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 3 000 000 € en recettes en 2023,

sur l'opération n° OP09O8044.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 800 000 € en recettes.

**4° - La recette** correspondante d'un montant de 3 000 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311446-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
---